



Version: 1.13
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 21.03.2016
Référence : FDS_827_N

Date de révision:
23.05.2023

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : FLORANID TWIN EAGLE MASTER

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS
120, rue Jean Jaurès
92300 LEVALLOIS-PERRET

Téléphone : 09 82 55 28 56

Adresse e-mail : fds-compo-expert@compo-expert.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Mentions de danger : N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Information supplémentaire : "Harzardous Substances" législation allemand (Gefahrstoffverordnung) Appendic I , No. 5 (Nitrate d'Ammoniaque group C III)



Version: 1.13
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 21.03.2016
Référence : FDS_827_N

Date de révision:
23.05.2023

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Engrais NPK à base de: N,N''-(isobutylidène)diurée, 6-méthyl-2-oxoperhydropyrimidine-4-ylurée, nitrate d'ammonium, sels de potassium, sels de ammonium, phosphates, sels de magnésium, sels de calcium, autres nutriments.

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
nitrate d'ammonium	6484-52-2 229-347-8 01-2119490981-27-XXXX	Ox. Sol. 3; H272 Eye Irrit. 2; H319	>= 10 - <= 45
sulfate de fer	7720-78-7 231-753-5 01-2119513203-57-XXXX	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 500 mg/kg	<= 3



Version: 1.13
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 21.03.2016
Référence : FDS_827_N

Date de révision:
23.05.2023

Disodium de Cuivre-EDTA	14025-15-1 237-864-5 05-2114842509-41-0000	Acute Tox. 4; H302	<= 0,5
-------------------------	--	--------------------	--------

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Se laver les mains à l'eau par mesure de précaution.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre en cas d'inhalation de fumées de surchauffe ou de combustion.
Appeler un médecin.
En cas d'irritation pulmonaire, traiter d'abord avec du dexamétason en aérosol (atomiseur).
- En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau.
- En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : L'ingestion peut provoquer les symptômes suivants:
Méthémoglobinémie
L'inhalation des produits de décomposition à haute concentration peut causer une insuffisance respiratoire (oedème du poumon).

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie



Version: 1.13
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 21.03.2016
Référence : FDS_827_N

Date de révision:
23.05.2023

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau

Moyens d'extinction inappropriés : Mousse
Poudre chimique sèche
Dioxyde de carbone (CO2)
Sable

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Decomposition possible au-dessus de 100 °C. Produits de décomposition thermique:
Azote monoxyde, bioxyde d'azote, oxyde de diazote, ammoniac
Isobutyraldehyd

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Conserver hors de la portée des enfants.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

6.4 Référence à d'autres sections

aucun(e)

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une : Protéger de toute contamination.

Version: 1.13
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 21.03.2016
Référence : FDS_827_N

Date de révision:
23.05.2023

manipulation sans danger : Éviter une exposition directe au soleil.
Protéger de l'action de la chaleur.
Protéger de l'humidité.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart des matières combustibles. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fu. Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : En cas de stockage en vrac ne pas mélanger avec d'autres engrais. Stocker à l'écart d'autres produits. Éviter une exposition directe au soleil. Protéger de l'action de la chaleur. Protéger de toute contamination. Protéger de l'humidité.

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 5.1C, Nitrate d'ammonium et préparations contenant du nitrate d'ammonium

Humidité : Conserver dans un endroit sec.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernan.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
sulfate de fer	7720-78-7	TWA	1 mg/m ³ (Fer)	GB EH40
disodium de Cuivre-EDTA	14025-15-1	TWA	1 mg/m ³ (Cuivre)	GB EH40

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Version: 1.13
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 21.03.2016
Référence : FDS_827_N

Date de révision:
23.05.2023

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
nitrate d'ammonium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	36 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	5,12 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	2,56 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	8,9 mg/m ³
	Consommateurs	Contact avec la peau, Ingestion	Long terme - effets systémiques	2,56 mg/kg p.c./jour
	sulfate de fer	Travailleurs	Contact avec la peau	Effets aigus, effet systémique
Remarques:	Durée d'exposition: 24 h			
	Travailleurs	Inhalation	Effets aigus, effet systémique	9,9 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Effets chroniques, effet systémique	2,8 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 24 h			
	Travailleurs	Inhalation	Effets chroniques, effet systémique	9,9 mg/m ³
	Consommateurs	Ingestion	Effets aigus, effet systémique	1,4 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 24 h			
	Consommateurs	Contact avec la peau	Effets aigus, effet systémique	1,4 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 24 h			
	Consommateurs	Inhalation	Effets aigus, effet systémique	2,5 mg/m ³



Version: 1.13
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 21.03.2016
Référence : FDS_827_N

Date de révision:
23.05.2023

	Consommateur s	Ingestion	effet systémique, Effets chroniques	1,4 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 24 h			
	Consommateur s	Contact avec la peau	Effets chroniques, effet systémique	1,4 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 24 h			
	Consommateur s	Inhalation	Effets chroniques, effet systémique	2,5 mg/m ³

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
nitrate d'ammonium	Station de traitement des eaux usées	18 mg/l
sulfate de fer	Eau	
Remarques:	Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.	
	Comportement dans les stations de traitement des eaux usées	2483 mg/l
	Sédiment d'eau douce	246000 mg/kg
	Sédiment marin	246000 mg/kg
	Sol	276000 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : En présence de poussières:
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains : Gants

Protection de la peau et du corps : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.



Version: 1.13
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 21.03.2016
Référence : FDS_827_N

Date de révision:
23.05.2023

Protection respiratoire : Protection respiratoire en cas de formation d'aérosols ou de poussière.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : granuleux

Couleur : divers

Odeur : inodore

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : env. 6,2, Concentration: 100 g/l (20 °C)

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Non applicable

Point d'éclair : Non pertinent

Taux d'évaporation : Non applicable

Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable.

Limite d'explosivité, supérieure : Non applicable

Limite d'explosivité, inférieure : Non applicable

Pression de vapeur : Non applicable

Densité de vapeur relative : Non applicable

Masse volumique apparente : env. 860 kg/m³

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : soluble



Version: 1.13
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 21.03.2016
Référence : FDS_827_N

Date de révision:
23.05.2023

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	:	Non applicable
Température de décomposition	:	> 130 °C Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Non applicable
Viscosité, cinématique	:	Non applicable
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	Non applicable
Caractéristiques des particules		
Répartition granulométrique	:	D50 = 1,1 mm D50 Plage de tolérances = 0,8 mm - 1,4 mm technique de mesure: Méthode de mesure optoélectronique

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Se décompose par chauffage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Formation d'ammoniac sous l'action de bases.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : substances susceptibles d'être oxydées

Version: 1.13
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 21.03.2016
Référence : FDS_827_N

Date de révision:
23.05.2023

Acides forts et bases fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Azote monoxyde, bioxyde d'azote, oxyde de diazote, ammoniac
Isobutylaldehyd

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Donnée non disponible
Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Donnée non disponible
Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.950 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : > 88,8 mg/l
Méthode: Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

sulfate de fer:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 (Rat): 657 - 4.390 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.



Version: 1.13
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 21.03.2016
Référence : FDS_827_N

Date de révision:
23.05.2023

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 1.992 mg/kg
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

disodium de Cuivre-EDTA:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 1.750 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Résultat: non irritant

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: non irritant

sulfate de fer:

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Irritation de la peau

Remarques: Irritant pour la peau et les membranes muqueuses

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: non irritant

Remarques: Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Irritant

sulfate de fer:

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Irritation des yeux



Version: 1.13
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 21.03.2016
Référence : FDS_827_N

Date de révision:
23.05.2023

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Résultat: non sensibilisant

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

sulfate de fer:

Méthode: OECD TG 429

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

nitrate d'ammonium:

Génotoxicité in vitro : Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Produit:

Remarques: Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Composants:

nitrate d'ammonium:

Espèce: Rat

Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

sulfate de fer:

Cancérogénicité - Evaluation : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets carcinogènes, tératogènes ou mutagènes.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité : Remarques: Pas toxique pour la reproduction



Version: 1.13
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 21.03.2016
Référence : FDS_827_N

Date de révision:
23.05.2023

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat

Remarques: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat

Remarques: Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Composants:

sulfate de fer:

Remarques: Pas d'effet connu.

Toxicité à dose répétée

Composants:

nitrate d'ammonium:

Espèce: Rat

NOAEL: > 1.500 mg/kg

Voie d'application: Oral(e)

Durée d'exposition: 28 d

Espèce: Rat

NOAEL: = 256 mg/kg

Voie d'application: Oral(e)



Version: 1.13
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 21.03.2016
Référence : FDS_827_N

Date de révision:
23.05.2023

Durée d'exposition: 52 w
Méthode: OCDE ligne directrice 453

Espèce: Rat
NOAEL: \geq 185 mg/kg
Voie d'application: Par inhalation
Durée d'exposition: 2 w
Méthode: Toxicité par inhalation par doses répétées: étude à 28 jours ou à 14 jours.

sulfate de fer:

Espèce: Rat
NOAEL: 284 - 324 mg/kg
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 90 d
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Rat
NOAEL: 100 mg/kg
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 49 d

Voie d'application: Par inhalation
Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Voie d'application: Dermale
Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Risque de formation de méthémoglobine.
Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:



Version: 1.13

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 21.03.2016

Référence : FDS_827_N

Date de révision:

23.05.2023

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: Directive 84/449/CEE, C.2
Toxicité pour les algues	: CE50 (Scenedesmus subspicatus): > 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: DIN 38412

Composants:**nitrate d'ammonium:**

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Poisson): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h
----------------------------	--

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia (Daphnie)): 490 mg/l Durée d'exposition: 48 h
---	--

CL50 : 490 mg/l

Toxicité pour les algues	: CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 1.700 mg/l Durée d'exposition: 10 jr
--------------------------	---

sulfate de fer:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	: Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.
---	--

disodium de Cuivre-EDTA:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Poisson): > 100 mg/l
----------------------------	------------------------------

Toxicité pour les algues	: CE50 : 30 mg/l Durée d'exposition: 96 h
--------------------------	--

12.2 Persistance et dégradabilité**Produit:**

Biodégradabilité	: Remarques: Donnée non disponible
------------------	------------------------------------

Élimination physico-chimique	: réduction du COD env. 85 % Méthode: OECD 301E/92/69/EWG, C.4-B Remarques: Facilement éliminé de l'eau
------------------------------	--



Version: 1.13
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 21.03.2016
Référence : FDS_827_N

Date de révision:
23.05.2023

Composants:

nitrate d'ammonium:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

sulfate de fer:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -3,1

sulfate de fer:

Bioaccumulation : Remarques: Une accumulation dans les organismes aquatiques est peu probable .

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Modérément mobile dans les sols

Composants:

sulfate de fer:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Milieu:Sol
Remarques: immobile

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:



Version: 1.13
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 21.03.2016
Référence : FDS_827_N

Date de révision:
23.05.2023

Evaluation : Remarques: Non applicable

Composants:

sulfate de fer:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées. Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation en vigueur.

Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Groupe de séparation de matières : : (-)

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse



Version: 1.13
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 21.03.2016
Référence : FDS_827_N

Date de révision:
23.05.2023

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non pertinent

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique ICPE : 4702-IV

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 1 pollue faiblement l'eau

Autres réglementations : TRGS 511 'Ammoniumnitrat'.

Produit soumis au règlement (UE) 2019/1148 ; les transactions suspectes, la disparition ou le vol du produit doivent être signalés à l'autorité compétente .

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce produit.

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H272 : Peut aggraver un incendie; comburant.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë
Eye Irrit. : Irritation oculaire
Ox. Sol. : Matières solides comburantes
Skin Irrit. : Irritation cutanée

(Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord



Version: 1.13

Date de dernière parution: 06.04.2023

Date de la première version publiée: 21.03.2016

Référence : FDS_827_N

Date de révision:

23.05.2023

européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accelérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; DSL - Liste nationale des substances (Canada); KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); AICS - Inventaire australien des substances chimiques; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

DE / FR



Version: 1.13
Date de dernière parution: 06.04.2023
Date de la première version publiée: 21.03.2016
Référence : FDS_827_N

Date de révision:
23.05.2023
